

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
POLYNÉSIE FRANÇAISE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE  
DES ILES SOUS-LE-VENT

## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 63/22 du 08 août 2022

Portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2022.

Convocation N° CD/TM/N°206/22		L'an deux mille vingt et deux, le 08 août, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 02 août 2022	1.	M. MOUTAME Thomas	X														
	2.	Mme MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération <b>12 AOUT 2022</b>	3.	M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4.	Mme AHARA épouse RUA Liliane		X	Donne pouvoir à M. SCHMIDT Carlos												
Nombre de conseillers : 27	5.	M. LACHAUX Gérald		X	Donne pouvoir à M. MOUTAME Thomas												
	6.	Mme TAAE épouse TEPU Naïva	X														
<table border="1"> <tr><td>En exercice</td><td>27</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td>14</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>18</td></tr> <tr><td>Absents</td><td>9</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>9</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>27</td></tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	18	Absents	9	Représentés	9	Votants	27	7.	M HIRO Toni, Tuteraiponi, Pierre	X		
	En exercice	27															
	Quorum	14															
	Présents	18															
Absents	9																
Représentés	9																
Votants	27																
8.	Mme GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X															
9.	M. SMITH James, Maui	X															
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme SANQUER épouse GOUPIL Juliana	10.	Mme HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11.	M. TERIIPAIA Stergios		X	Donne pouvoir à M. SMITH James												
	12.	Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime		X	Donne pouvoir à Mme TAEA Jeannette												
	13.	M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X														
	14.	Mme SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Françoise	X														

Délibération municipale n° 63/22 du 08 août 2022

Portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2022

	15.	M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	Donne pouvoir à M. BUTSCHER Roland
	16.	M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<u>Sens du vote :</u>  Unanimité 27 Adoption Rejet 0  Majorité Nombre voix « Pour » Nombre de voix « Contre » Nombre de voix « Abstention »	17.	Mme TUHEIAVA Odette épouse TAUATITI	X		
	18.	M. BECQUET Patrick	X		
	19.	M. SMITH Tilly	X		
	20.	M. EBB Moïse	X		
	21.	Mme PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina		X	Donne pouvoir à Mme MARAHITI Ariana
	22.	M. TEFAAITE Daniela	X		
	23.	Mme MARAHITI Ariana	X		
	24.	M. RUAMUTU Iapheta		X	Donne pouvoir à M. TEFAAITE Daniela
	25.	M. TEFAAITE Etienne		X	Donne pouvoir à Madame TAUATITI Odette
	26.	Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata		X	Donne pouvoir à Mme TAEA Jeannette
		27.	M. BUTSCHER Roland	X	

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération municipale n° 32/22 du 10 mars 2022 portant approbation du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2022 ;
- Ouï** l'exposé du Maire.

**Considérant** le montant des études concernant le projet de production photovoltaïque sur les bâtiments communaux, soit 560.000 FCP.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 08 août 2022,

**ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: La décision modificative n°1 du budget annexe de l'électricité de l'exercice 2022 est approuvée comme suit :

**Section d'Investissement – Dépenses :**

Chapitre / Article	N° Programme	Libellé	Financé	Fin plus
2188	2022-01	Cellules haute tension	560 000	
2031	2019-02	Etudes production photovoltaïques		560 000
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	

**Article 2** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Maire et le Trésorier des Iles Sous-le-Vent sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 08 août 2022,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA

  


Le Maire de Taputapuatea atteste,  
sous sa responsabilité, que le présent acte  
a été transmis à la Subdivision administrative  
des îles Sous-le-Vent

le **12 AOUT 2022**  
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le **12 AOUT 2022**

  


**Le Maire**